

**MC/2063**

**Original: anglais  
19 avril 2002**

**QUATRE-VINGT-TROISIEME SESSION  
(EXTRAORDINAIRE)**

---

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE  
PAR L'INITIATIVE DE COOPERATION POUR L'EUROPE DU SUD-EST (SECI) –  
CENTRE REGIONAL POUR LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE  
TRANSFRONTIERE**

DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE  
PAR L'INITIATIVE DE COOPERATION POUR L'EUROPE DU SUD-EST (SECI) –  
CENTRE REGIONAL POUR LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE  
TRANSFRONTIERE

1. Dans une lettre datée du 12 novembre 2001, réf. SCS 6765, dont une copie est jointe en annexe I, la Directrice du Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontière de la SECI a soumis, au nom de son organisation, une demande officielle visant à l'obtention du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, en date du 21 mars 2002, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-troisième session (extraordinaire) du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Si le Conseil en décide ainsi, le Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontière de la SECI figurera sur la liste des organisations internationales gouvernementales incluses au paragraphe 2 a) de la Résolution No. 753 (LVIII).
4. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

LETTRE DU 12 NOVEMBRE 2001, REF. SCS 6765, ADRESSEE  
PAR LA DIRECTRICE DU CENTRE REGIONAL POUR LA LUTTE CONTRE LA  
CRIMINALITE TRANSFRONTIERE DE L'INITIATIVE DE COOPERATION POUR  
L'EUROPE DE SUD-EST AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION  
INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

Le Centre régional de la SECI présente ses salutations à l'Organisation internationale pour les migrations.

La direction du Centre régional de la SECI a reçu avec grand plaisir l'information concernant l'intérêt de votre institution pour la demande de représentation en qualité d'observateur soumise par le Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontière de la SECI au cours de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil de l'OIM qui s'est tenue à Genève du 27 au 29 novembre 2001.

La direction du Centre de la SECI juge extrêmement bénéfique la coopération qui s'est instaurée entre nos institutions et, au vu du renforcement de notre engagement mutuel et de nos relations bilatérales, nous souhaitons manifester concrètement notre intérêt en sollicitant le statut d'observateur aux réunions de l'OIM.

Nous espérons que notre requête recevra un accueil particulier de votre part, car nos deux institutions ont un profit mutuel à tirer de la coopération et de la promotion de nos activités au niveau international. Nous nous réjouissons par avance de votre réponse.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DU 21 MARS 2002 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE  
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS  
A LA DIRECTRICE DU CENTRE REGIONAL POUR LA LUTTE  
CONTRE LA CRIMINALITE TRANSFRONTIERE DE  
L'INITIATIVE DE COOPERATION POUR L'EUROPE DU SUD-EST (SECI)

Madame,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 12 novembre 2001, par laquelle vous nous informez que le Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontière de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) est désireux d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'OIM.

L'OIM coopère avec le Centre régional de la SECI depuis sa création et, le 21 mai 2001, elle a conclu un accord de coopération formalisant cette collaboration et renforçant notre détermination commune à promouvoir la migration ordonnée.

Comme indiqué dans votre lettre, la participation du Centre régional de la SECI en tant qu'observateur aux travaux de l'OIM sera mutuellement bénéfique à nos deux organisations et j'ai confiance que la coopération croissante qui s'est instaurée entre nous se poursuivra. Le nécessaire sera fait pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève le 6 juin 2002.

Un document approprié présentant formellement votre demande sera transmis en temps voulu à l'ensemble des Etats Membres et des observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédure relatives à la session du Conseil.

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu cette requête et je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens encore plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]